

Conditions générales de vente

Article 1 - Objet et champ d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions générales de vente (CGV), qui prévalent sur tout autre document émanant de ce dernier, notamment ses conditions générales d'achat.

Article 2 - Documents contractuels

À la demande du client, Ziggourat Formation lui transmet une convention de formation professionnelle continue, conformément à la législation en vigueur. Le client s'engage à retourner un exemplaire signé et tamponné dans les plus brefs délais. Les attestations de présence sont fournies sur simple demande après la formation.

Article 3 - Prérequis

Certains prérequis peuvent être indiqués dans le programme de formation. Le client s'engage à les respecter afin de garantir la qualité de la formation.

Article 4 - Prix, facturation et règlements

Les prix sont indiqués hors taxes et majorés de la TVA applicable. Les repas et frais annexes (déplacement, hébergement, coursier, etc.) sont à la charge du client. La facture est envoyée après réalisation de la prestation.

En cas de prise en charge par un OPCO, il revient au client de faire la demande en amont et de transmettre l'accord de financement lors de l'inscription. Si celui-ci n'est pas reçu au premier jour de la formation, la totalité des frais sera facturée au client. En cas de non-paiement par l'OPCO, le client reste redevable du règlement.

Article 5 - Modalités de règlement

Le règlement peut s'effectuer :

- par chèque
- par virement bancaire (LCL - IBAN : FR2130002004060000431221X07)

Les factures sont payables à réception, sans escompte sauf mention contraire. Tout retard entraîne de plein droit :

- des pénalités de 1,5 %/mois prorata temporis
- une clause pénale de 20 % HT
- l'exigibilité immédiate des sommes dues

Ziggourat Formation se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours.

Article 6 - Convention de formation

Les factures peuvent faire office de convention simplifiée. Une convention standard est jointe à tout devis sur demande.

Article 7 - Convocations

Ziggourat Formation ne saurait être tenue responsable de la non-réception d'une convocation. Il appartient au client de s'assurer de l'inscription et de la présence de ses stagiaires.

Article 8 - Absence, report ou annulation par le client

Tout stage commencé est dû intégralement, même en cas d'absence du participant. Les remplacements sont acceptés à tout moment, sans frais, sous réserve de conditions d'admission.

Les annulations doivent être confirmées par écrit :

- 2 semaines avant : pas de facturation
- entre 1 et 2 semaines : facturation de 50 %
- < 1 semaine : facturation de 100 %

Un report à moins de 2 semaines est assimilé à une annulation, sauf réinscription immédiate à une autre session (sauf annulation de celle-ci).

Aucun dédit ne pourra être déduit de la participation à la formation professionnelle.

Article 9 - Annulation par Ziggourat Formation

Ziggourat Formation peut annuler une formation pour cas de force majeure (grève, maladie de l'intervenant, panne réseau, etc.). Une nouvelle session sera proposée sans dédommagement. Si le minimum de 3 participants n'est pas atteint pour une session inter-entreprises, Ziggourat Formation peut annuler la session avec préavis d'une semaine.

Article 10 - Confidentialité

Toutes les informations échangées lors des formations sont confidentielles et ne peuvent être divulguées à des tiers.

Article 11 - Règlement intérieur

Le participant s'engage à respecter le règlement intérieur accessible sur le site ou dans les locaux situés au 32 rue de Paradis, 75010 Paris.

Article 12 - Données personnelles (RGPD)

Les données personnelles fournies peuvent être transmises aux partenaires contractuels de Ziggourat Formation. Conformément à la législation européenne, le client peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'oubli à tout moment.

Article 13 - Références client Sauf mention contraire, le client autorise Ziggourat Formation à mentionner son nom commercial et les prestations réalisées à titre de référence.

Article 14 - Propriété intellectuelle

Tous les supports pédagogiques, documents, contenus et outils remis ou utilisés lors des formations demeurent la propriété exclusive de Ziggourat Formation. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, ou exploitation, totale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, est strictement interdite sans autorisation écrite préalable.

Article 15 - Loi applicable

Les présentes CGV sont régies par la loi française.

Article 16 - Juridiction compétente

Tout litige relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris, sauf dispositions légales spécifiques pour les clients non professionnels.

Article 17- Élection de domicile

Le domicile est élu au siège social de Ziggourat Formation, 32 rue de Paradis, 75010 Paris.